



Etat des lieux apres 34 ans d'occupation

Par **UMBERTO**, le 12/06/2010 à 13:49

Bonjour,

Quels sont les droits et les obligations du locataire partant dans le cadre d'un état des lieux après 34 de location?

Merci pour votre réponse pertinente.

Yves Quéré

Par **fabienne034**, le 12/06/2010 à 16:57

bonjour,

déjà s'il n'y a pas eu d'état des lieux d'entrée ou s'ils ne l'ont pas le locataire n'a pas à subir d'état des lieux de sortie

pour tout savoir sur l'état des lieux et le bail d'habitation

<http://www.fbis.net/contratlocationvide.htm>